

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE  
QUARTIER CRAWFORD PARK  
Annexe II de l'école Notre-Dame-De-La-Garde  
Consultation publique**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEYS (LE PROMOTEUR)

Date : Le 11 avril 2017

Heure : 14 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

Étaient présents :

Du promoteur :

- Mme Geneviève Hotte, directrice
- Mme Marie-Josée Comtois, coordonnatrice
- Mme Anissa Souak, chargée de projets

De l'Office de consultation publique de Montréal :

- M. Viateur Chénard, président de la commission
- Mme Isabelle Beaulieu, commissaire
- Mme Francine Simard, commissaire
- Mme Estelle Beaudry, secrétaire-analyste

**1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

Le président de la commission, Viateur Chénard, souhaite la bienvenue aux participantes et explique l'objectif de la rencontre. Un ordre du jour est distribué.

**2. La préparation de la consultation publique**

*Les séances publiques d'information*

Les séances publiques d'information débiteront le 19 avril en soirée dans la salle du conseil d'arrondissement de la mairie de Verdun et se poursuivront possiblement le 20 avril au besoin. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et empreint de courtoisie.

Le président explique que cette première soirée d'information débutera avec une présentation du projet par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys suivie d'une présentation de l'arrondissement de Verdun sur le contexte règlementaire. Vingt minutes sont accordées pour chacune des présentations. Dans le cas où la CSMB n'aurait pas la réponse à certaines questions posées, il est possible de répondre par écrit dans les jours suivant la séance d'information. La réponse sera ensuite publiée sur le site de l'OCPM.

#### *Les séances d'audition des opinions*

Les séances d'audition des opinions débuteront le 15 mai en soirée dans la même salle que la séance d'information et se poursuivront possiblement le 16 mai si besoin est. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur mémoire à la commission qui pourra par la suite poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire.

### **3. Rôle des représentants et des personnes-ressources du promoteur**

Le rôle des personnes-ressources est expliqué et la commission invite les représentantes du promoteur à identifier des experts qui pourraient répondre aux questions plus techniques. La CSMB prévoit que ce sera la directrice-générale adjointe qui effectuera la présentation et enverra une liste complète des personnes ressources et des experts présents en séance d'information.

Pour ce qui est de la séance d'audition, la commission précise que le promoteur a un rôle d'observateur et qu'il n'y a pas d'échange entre ces derniers et les participants. Un droit de rectification est toutefois autorisé en fin de séance afin de corriger un élément factuel seulement.

### **4. Le dossier de documentation**

Tous les documents déposés par le promoteur sont en ligne. La CSMB prévoit envoyer un document supplémentaire afin qu'il soit rendu public et déposé au dossier de documentation.

### **5. Questions et enjeux**

Des échanges ont lieu sur le contexte de la consultation et les divers enjeux susceptibles d'être abordés en séance d'information : les besoins immobiliers de la CSMB à Verdun

et les écoles déjà existantes environnantes, les questions d'intégration architecturale et d'aménagement, les enjeux de circulation et le processus décisionnel.

## **6. Varia**

Aucun élément n'est apporté au point varia.

La séance est levée à 15 h 05.